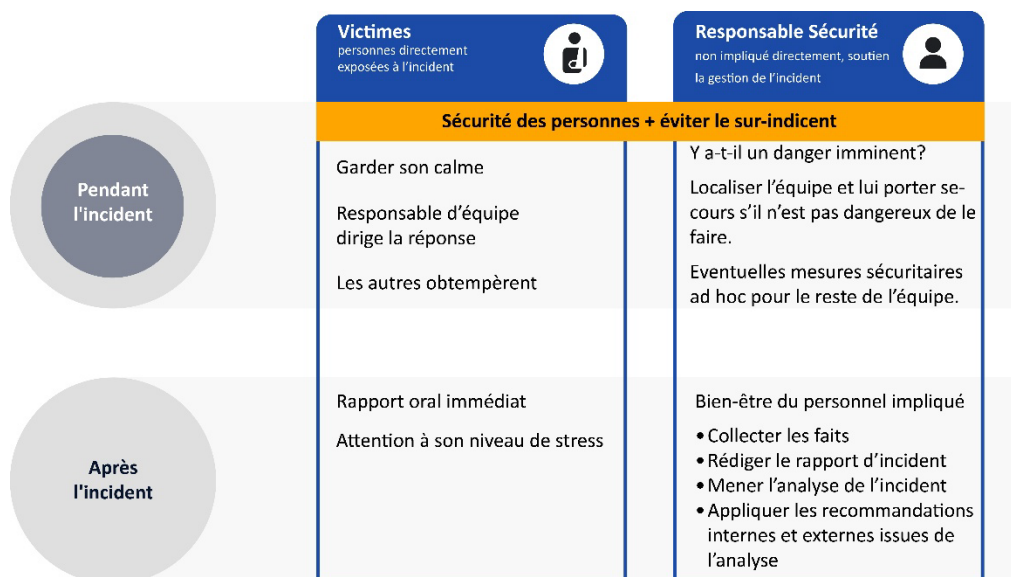


GESTION DES INCIDENTS DE SÉCURITÉ

Que faut-il signaler ?

- Tous les **incidents** affectant le personnel, les biens, les opérations ou l'image de l'ONG.
- Les **quasi-incidents** « évités de justesse », évités par hasard ou par erreur.
- Les **menaces** visant les personnes, les biens, les opérations ou l'image de l'ONG.

Pendant et juste après un incident



En tant que victime (personne directement exposée à l'incident)

- Garder son calme !
- Assurez la sécurité des personnes (vous et vos collègues)
- Évitez d'aggraver la situation (actions et comportement)
- Communiquez lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

En tant que responsable sécurité (soutient la gestion de l'incident)

- Localisez l'équipe en danger le plus rapidement possible.
- Fournissez une assistance immédiate si cela est nécessaire et sans danger.
- Prenez des mesures de sécurité ad hoc pour d'autres équipes, si nécessaire.

➤ **Soyez prêt à gérer un incident critique : relisez vos notes, sachez où**

se trouvent vos documents de gestion de crise et restez joignable.